



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le pass Culture : mode d'emploi

Plan

Ouverture : pourquoi un pass Culture au collège et au lycée ?

Fonctionnement du pass Culture

- le pass 18 ans
- la part individuelle du pass - 18 ans
- la part collective du pass - 18 ans

Foire aux questions

Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée

- 1 – Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 – Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 – Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 – Encourager l'**engagement** des élèves dans les projets
- 5 – Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 - Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 – Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 – Tracer les lignes d'un **parcours EAC cohérent** pour chaque élève
- 9 – Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 – Faciliter l'**égalité d'accès de tous** à la culture



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Montants alloués

Part individuelle Tous les jeunes	Âge	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	Total part individuelle
	Montant par jeune	20 euros	30 euros	30 euros	300	380 euros

Part Collective Elèves du MENJS, du privé sous contrat, du MAA, des Armées, de la Mer	Niveau de classe	4ème	3ème	2nde ou CAP	1ère	Tle	Total part collective
	Montant par élève	25 euros	25 euros	30 euros	20 euros	20 euros	120 euros

En moyenne, 800 euros par classe, par année scolaire, pour des activités EAC.

Fonctionnement du pass Culture



Le pass Culture “18 ans”

Mission

- renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en œuvre du service depuis juillet 2019
- **expérimentation** pendant deux ans sur 14 départements pour **co-construire** avec les **jeunes**, les **acteurs culturels** et les **relais socio-éducatifs** un produit qui répond le mieux possible à la mission

Généralisation

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire

Bonjour Célia

Tu as 153,10€ sur ton pass

C'est nouveau



Le Joker
À partir de 12 €



L'amie prodigieuse
8,99€

Prochainement autour de toi



Les offres pass Culture

places et abonnements



de spectacle vivant,
de cinéma,
de concert,
de médiathèque,
de festivals...

cours et ateliers



de danse,
de théâtre,
de musique,
de chant,
de dessin...

biens matériels



livres, BD, DVD,
disques, vinyles,
oeuvres d'art,
instruments de
musique...

biens numériques



jeux vidéo et musique
en ligne, SVOD et
ebooks, abonnements
à la presse en ligne

rencontres



avec les artistes,
conférences,
dédicaces,
répétitions de
spectacles,
découvertes des
métiers...

visites



de musées, de
lieux historiques,
de centres d'art...

1 application

Pass Culture pro pour les
structures culturelles

**Proposer des biens et
services culturels aux jeunes
et aux professeurs**

Pass Culture pour les
jeunes

**Acheter des biens et
services culturels**

PRO **pass**
Culture 
L'espace pass Culture des **acteurs culturels**



Fonctionnement de la part individuelle 15 -17 ans



La part individuelle

Pourquoi ?

- Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

places et abonnements



de spectacle vivant,
de cinéma,
de concert,
de médiathèque,
de festivals...

cours et ateliers



de danse,
de théâtre,
de musique,
de chant,
de dessin...

biens matériels



livres, BD, DVD,
disques, vinyles,
oeuvres d'art,
instruments de
musique...

biens numériques



jeux vidéo et musique
en ligne, SVOD et
ebooks, abonnements
à la presse en ligne

rencontres



avec les artistes,
conférences,
dédicaces,
répétitions de
spectacles,
découvertes des
métiers...

visites



de musées, de
lieux historiques,
de centres d'art...

2 applications

Pass Culture pro pour les
structures culturelles

Proposer des biens et
services culturels aux jeunes
et aux professeurs

Pass Culture pour les
jeunes

Acheter des biens et
services culturels

Educonnect pour les
élèves

Confirmer l'identité de
l'élève pour débloquer
son crédit

PRO **pass**
Culture 
L'espace pass Culture des **acteurs culturels**



Comment profiter de mon pass Culture ?

Je télécharge l'application pass Culture sur mon téléphone



Je me munis de ma CI



Je me munis de mes identifiants ÉduConnect (sept)

Si je n'en ai pas ou les ai perdus, je les demande à mon professeur principal.



Je crée mon compte sur l'application pass Culture

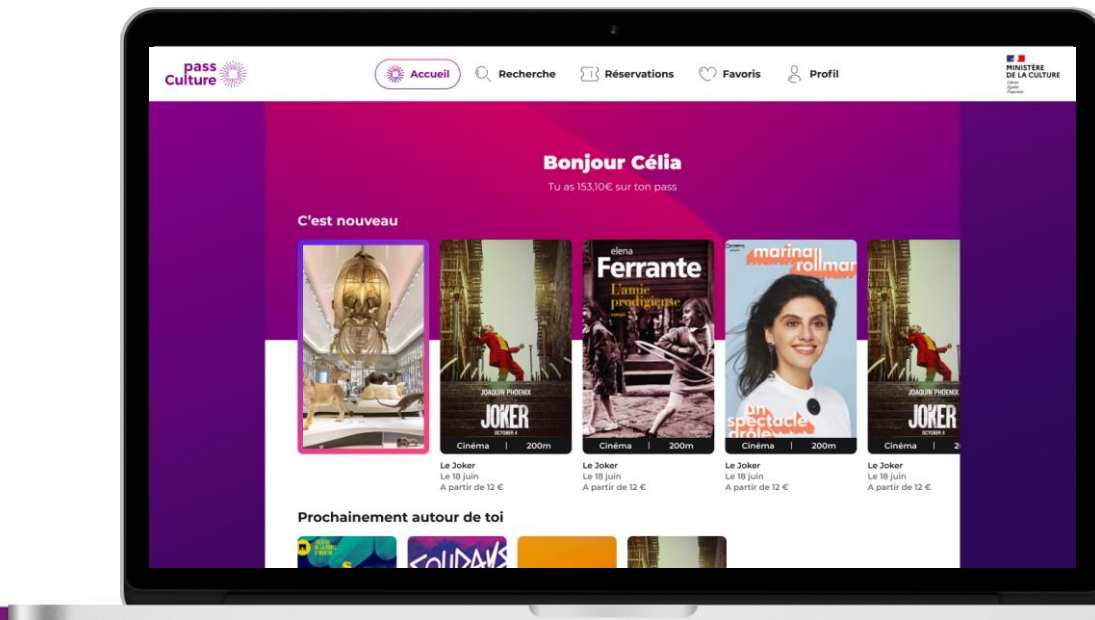


Je photographie ma CI ou saisis mes identifiants ÉduConnect lorsqu'ils
me sont demandés
pour confirmer mon identité et débloquer mon crédit



J'utilise mon crédit

Accès à l'application



Éligibilité à l'octroi de crédit

Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture,

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants
EDUCONNECT pour débloquer leurs crédits.

< Mon identité



Identification

Tes identifiants EduConnect te sont fournis par ton établissement. Contacte les pour les récupérer.

Connexion avec EduConnect

< Mon identité

 **ÉduConnect** 

 **Élève**

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant [Identifiant oublié? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe [Mot de passe oublié? →](#)

Se connecter

< Identité

Les informations extraites sont-elles correctes ?

Ton prénom
Matthieu

Ton nom de famille
Viera

Ta date de naissance
22/09/2003

Continuer

 Réessayer

EDUCONNECT

**Les chefs d'établissement
distribuent aux élèves
les identifiants EDUCONNECT**

Accès sur l'intranet des chefs d'établissement aux fonctionnalités EDUCONNECT



ARENA -

 Outil de gestion des identités et habilitations

Administration des comptes EDUCONNECT
(ou)

Administration des comptes élèves des élèves

Guide d'utilisation

Lors de l'accès au module d'administration des comptes, une page d'accueil s'affiche.



The screenshot shows the 'EduConnect - Administration des comptes' interface. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS'. The main title is 'EduConnect - Administration des comptes'. Below it is a text field containing '4500000J LP LYC METIER Auguste Rodin'. A navigation bar at the bottom contains tabs: 'Accueil', 'Élèves', 'Responsables', 'Statistiques', and 'Paramétrage'. Below the navigation bar is a blue bar with the text 'Accueil' and a button 'Choisir un établissement'. To the right of the main content area, there is a user profile section with 'Nom du Chef d'établissement' and a 'Documentation' button. Annotations with green boxes and arrows point to various elements: 'Accès au guide' points to the 'Documentation' button; 'Accès aux comptes des élèves' points to the 'Élèves' tab; 'Accès aux comptes des responsables' points to the 'Responsables' tab; and 'Accès aux paramètres des notifications élèves / responsables' points to the 'Paramétrage' tab.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

EduConnect - Administration des comptes

4500000J LP LYC METIER Auguste Rodin

Accueil Élèves Responsables Statistiques Paramétrage

Accueil Choisir un établissement

Accès au guide

Accès aux comptes des élèves

Accès aux comptes des responsables

Accès aux paramètres des notifications élèves / responsables

Nom du Chef d'établissement Documentation

Les responsables sont les
responsables légaux des
d'élèves
(les parents, etc.)

Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect » .

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet

<https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr>

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

Compte EduConnect :

Identifiant : P.NOM12

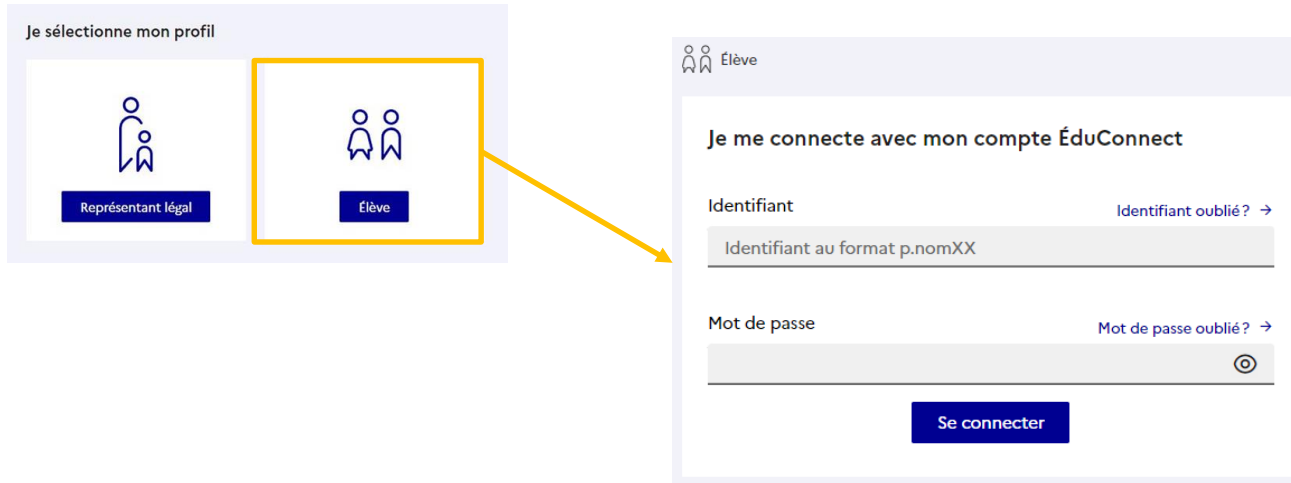
Mot de passe provisoire : VUXBD2F

EDUCONNECT

**Les élèves activent
les comptes EDUCONNECT**

L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.



The diagram illustrates the process of a student logging into their EduConnect account. It is divided into two main sections:

Left Section: Profile Selection

- Title: "Je sélectionne mon profil"
- Options: Two icons are shown. The first icon represents a legal representative ("Représentant légal"). The second icon, which is highlighted with a yellow border, represents a student ("Élève").

Right Section: Login Form

- Title: "Élève" (with a student icon)
- Header: "Je me connecte avec mon compte ÉduConnect"
- Fields: Two input fields are present. The first is for the "Identifiant" (ID), with a placeholder "Identifiant au format p.nomXX" and a link "Identifiant oublié ? →". The second is for the "Mot de passe" (password), with a link "Mot de passe oublié ? →" and a toggle icon for visibility.
- Button: A blue button labeled "Se connecter" is at the bottom.

A yellow arrow points from the "Élève" option in the left section to the login form on the right.

Parcours d'activation sur EDUCONNECT

  Elève

Activation du compte

Je choisis mon nouveau mot de passe

[Aide à la création de mot de passe sécurisé](#)

Mot de passe

Fort

- Doit contenir 1 majuscule
- Doit contenir 1 minuscule
- Doit contenir 1 chiffre
- Doit contenir 1 caractère spécial parmi ! ? @ # \$ () { } [] _
- Doit contenir 8 caractères minimum

Confirmation du nouveau mot de passe

[Précédent](#) [Suivant](#)

Choisir un nouveau mot de passe
C'est une action de sécurisation du compte.

  Elève

Activation du compte

Je confirme mon identité

Né le

__/__/____

Je renseigne une adresse mail (facultative)

Indiquez, si vous le souhaitez, une adresse mail valide pour pouvoir récupérer votre identifiant EduConnect ou votre mot de passe en cas d'oubli.

Je renseigne mon adresse mail

[Précédent](#) [Confirmer](#)

Confirmer son identité avec sa date de naissance

Possibilité de renseigner une adresse mail

Votre compte a été activé avec succès

Notez votre identifiant EduConnect. Vous en aurez besoin pour votre prochaine connexion.

a. _____

Fonctionnement de la part collective



La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projet** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres aux montants forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève
- 2^{nde} et CAP : 30€ par élève
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève

Le **crédit de dépense** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base de ses effectifs. Il n'y a pas de transfert de fonds.

Le pass Culture part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100% EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat.**

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

Les offres collectives couvrent et combinent **spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.**

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Les domaines :

- Architecture
- Arts du cirque et arts de la rue
- Gastronomie et arts du goût
- Arts numériques
- Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués
- Cinéma, audiovisuel
- Culture scientifique, technique et industrielle
- Danse
- Design
- Développement durable
- Univers du livre, de la lecture et des écritures
- Bande dessinée
- Musique
- Patrimoine, mémoire, archéologie
- Photographie
- Théâtre, expression dramatique, marionnettes
- Média et information

Les offres publiées par la structure culturelle peuvent évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est **responsable de la répartition de l'enveloppe allouée** au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

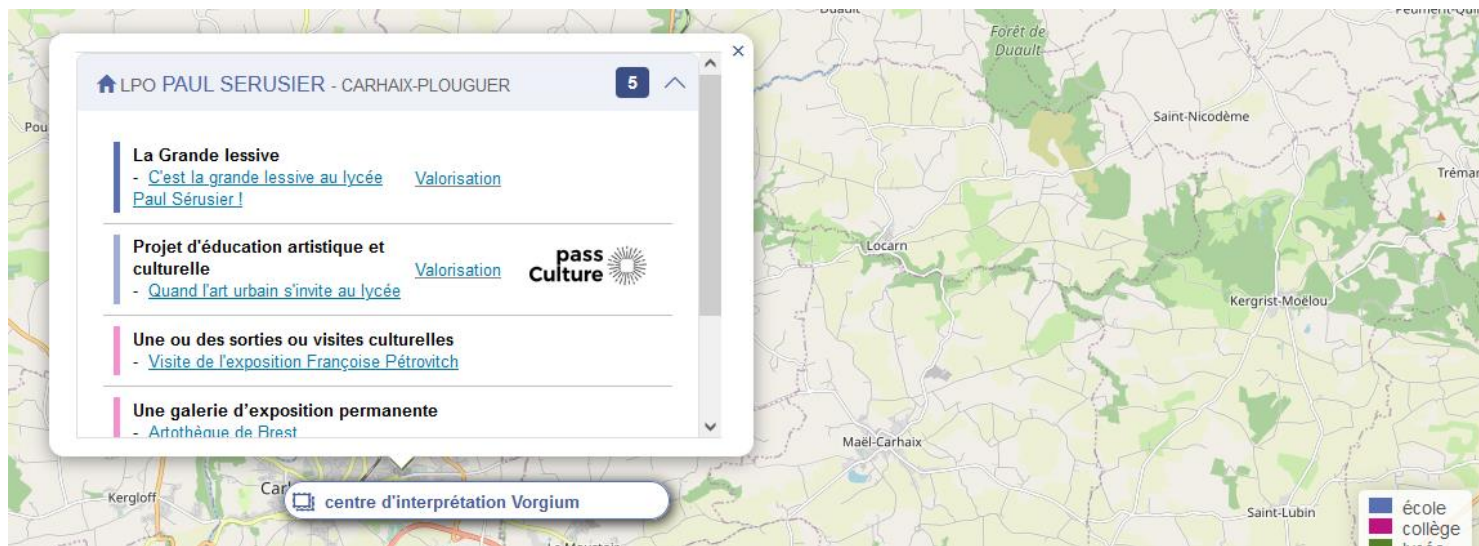
Il veille à **favoriser l'égal accès de tous** les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Il **confirme les offres** culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

**La part
collective**

**ADAGE :
Unique voie d'accès
à la part collective**

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours EAC de chaque élève
- Editer une attestation de parcours EAC pour chaque élève

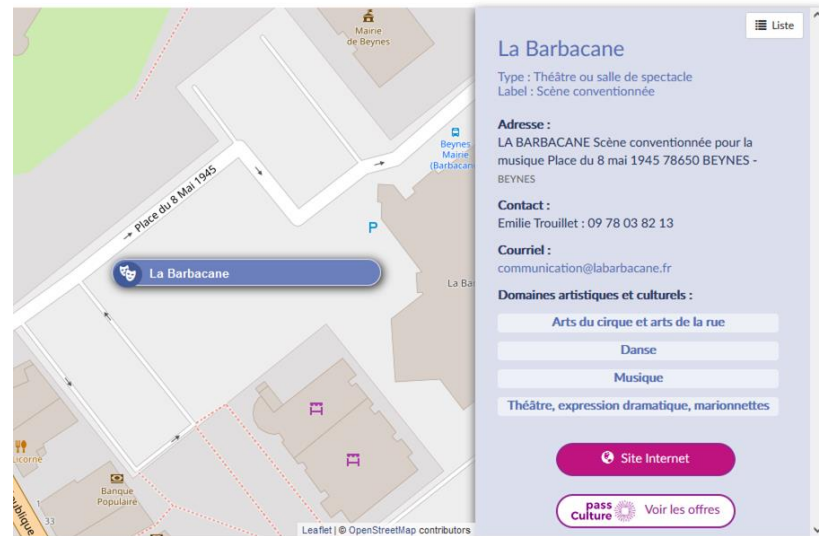


Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un atout pour simplifier les démarches administratives



Pas de bon de commande. Pas de trésorerie dans l'établissement.

Pas de facture.

Mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut, s'il le souhaite, s'appuyer sur le **conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

	Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture : - Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel : - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation : L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

**La part
collective**

**Actions à conduire par les
chefs d'établissement**

Formation et information

- Formation des chefs d'établissement par les DAAC
- Nomination d'un référent culture par collège et par lycée
 - les chefs d'établissement doivent faciliter la formation des référents culture par les DAACS
- Organisation et conduite de sessions d'information en établissement (présentiel recommandé si possible) à destination du corps professoral, de l'ensemble des personnels et des délégués : collégiens, lycéens et délégués de classe.
Le chef d'établissement dispense ces sessions en lien avec le **référent culture**.

Le professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, événements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPLÉ

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass Culture de ses collègues et il n'arbitre pas entre plusieurs projets déposés.

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

Comment réserver une offre pass Culture sur ADAGE pour mes élèves ?

Prérequis : se connecter avec le profil de « rédacteur de projet » sur ADAGE

J'ai identifié une offre pass
Culture sur ADAGE

Je préserve* cette offre sur ADAGE
Je contacte la structure culturelle pour
adapter l'offre si nécessaire et finaliser le
projet.

Je souhaite conduire un projet avec une
structure culturelle, mais je n'ai pas identifié
d'offre pass Culture correspondante

Je contacte la structure culturelle.
Je co-construis avec la structure une offre pass Culture adaptée.
Une fois l'offre pass Culture créée, je la préserve* sur ADAGE.

Dans l'onglet « Rencenser » d'ADAGE, j'associe l'offre pass Culture à un enseignement artistique, un projet, une action ou un évènement culture.

L'offre est soumise au chef d'établissement pour confirmation* de réservation.

Les offres collectives pass Culture ...

... sont l'**opportunité** de créer de nouveaux projets, notamment pour des élèves sans projet.

... vont **enrichir** des projets déjà existants :

- en associant un partenaire culturel
- en associant des groupes-classes supplémentaires
- en proposant une action **complémentaire** de celle déjà financée dans le projet (pratique artistique, rencontre, médiation, etc.). *Attention par ex: si un artiste mène des ateliers avec un groupe, le pass ne peut financer des heures de pratique supplémentaires pour ce même groupe.*

Besoin d'un état des lieux
des projets existants et des projets en gestation ou en préparation

LE RECENSEMENT ADAGE

Le Recensement

Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC des élèves et le volet culturel du projet d'établissement.

Le chef d'établissement doit demander à ses équipes dès novembre de recenser :

- **les projets “existants”**

Il s'agit de tous les projets actés pour l'année 2022 - 2023 (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités,...).

Souvent ces projets sont déjà financés.

- **les projets construits en cours d'année scolaire 2022 - 2023**

Il s'agit de tous les projets qui pourraient être créés grâce au pass Culture.
La création de ces projets se fait au fil de l'année.

**La part
collective**

**utilisation de la part
collective
à partir de janvier 2022**

Comment favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles ?

Outil statistique ADAGE

CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR



Enseignements artistiques

[En savoir plus](#)
[Documents d'accompagnement](#)



Projets d'éducation artistique et culturelle

[En savoir plus](#)



Actions et événements culturels

[En savoir plus](#)

 Statistique :  XLS

Catégories d'actions	TOTAL		6EME		5EME		4EME		3EME	
Enseignements artistiques	24	7 %	12	12 %	4	5 %	1	2 %	7	8 %
Projets d'éducation artistique et culturelle	99	26 %	26	26 %	0	0 %	73	77 %	0	0 %
Actions et événements culturels	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	122	32 %	38	38 %	4	5 %	73	77 %	7	8 %

Comment identifier des classes prioritaires ?

Suivi des élèves en fonction du nombre de projets dont ils bénéficient (ou pas)

 Suivi des élèves



✕ CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

Partenaire culturel :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

Nombre d'actions :

Aucune

Regroupement : Classe

266

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

3A

23

Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE ;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

ou

Construire des offres

- contacter une structure de l'annuaire ADAGE ;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

Validation des offres

Attention : pas de rétroactivité

Page de suivi et de gestion des offres Collectives et des projets auxquels elles sont associées

 **Etablissement** ▾ **Recensement** ▾ **Monter son projet** **Ressources** ▾ **Mon compte** **COMPTE TEST** ▾
CHEF D'ÉTABLISSEMENT - CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY **DECONNEXION**

 **Suivi des actions pass Culture**

× CLG FLORA TRISTAN - CARRIERES-SOUS-POISSY **2021-2022** ▾ **Budget prévisionnel : 5 450 €**

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
260 €	1 160 €	0 €	4 290 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique
- Chorale

 **TEST3** - le 14/01/2022 à 12:00 **Réservé 260 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle
- Projet 1

 **TEST 1** - le 15/12/2021 à 14:00 **Réservé 900 €**   ▾

Projet d'éducation artistique et culturelle
- test

 **TEST3** - le 14/01/2022 à 12:00 **Pré-réservé 260 €**    ▾

Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de projets.

Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, pas de report de crédit sur l'année suivante.

Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le bilan du projet soit renseigné dans ADAGE. Le bilan est utile :

- à l'équipe pédagogique pour évaluer l'action ;
- au chef d'établissement pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires ;
- à la DAAC pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs.

Calendriers et Ressources



Ressources

Contact : DAAC de l'académie

Pages éducol.gouv

Education artistique et culturelle : <https://eduscol.education.fr/1851/education-artistique-et-culturelle>

Adage : <https://eduscol.education.fr/3004/l-application-adage>

Pass Culture : <https://eduscol.education.fr/3013/le-pass-culture-un-dispositif-pour-les-eleves-et-leurs-professeurs>

Pass culture : <https://pass.culture.fr/faq/>

Décret et arrêté

Décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du « pass Culture » aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294126>

Arrêté du 6 novembre 2021 portant application du décret n° 2021-1453 du 6 novembre 2021 relatif à l'extension du pass Culture aux jeunes en âge d'être scolarisés au collège et au lycée :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044294159>